



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, adjointe au greffe de la Ville de Pohénégamook, ce qui suit :

1. Que le conseil municipal de cette Ville, lors d'une séance qui se tiendra le **mardi 25 mai 2021, à 19 h** en visioconférence, statuera sur une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la superficie maximale pour la construction de bâtiments accessoires.
2. La demande visée se situe sur le lot 6 129 806 Cadastre du Québec (619, route Providence).
3. La somme des bâtiments accessoires pour un terrain de plus de 1500m² sera supérieure à 120m² tel que prescrit par le règlement de zonage P.-413.
4. Le bâtiment à construire entrainera un excédent de 25.73m² à la réglementation.
5. Que les personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en faisant parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée avant la tenue de la séance.

Fait et donné à Pohénégamook,
ce 7^{ème} jour de mai 2021

Original signé

Lila Levasseur, adjointe au greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, adjointe au greffe à Ville de Pohénégamook, certifie avoir publié le présent avis selon les dispositions de la Loi et du règlement P.-452, soit par affichage public et parution sur le site Web de la Ville de Pohénégamook.

*Donné à Pohénégamook,
ce 7^{ème} jour de mai 2021*

Original signé par

*Lila Levasseur, adjointe au greffe
Ville de Pohénégamook*